

CAHIER DES CHARGES POUR L'ORGANISATION

DES CHAMPIONNATS REGIONAUX

Le présent cahier des charges régit les CHAMPIONNATS REGIONAUX dont l'organisation est confiée aux COMITES DEPARTEMENTAUX sous le contrôle du Comité Régional de BRETAGNE.

Les COMITES DEPARTEMENTAUX et les clubs ayant en charge l'organisation d'un Championnat Régional, s'engagent à respecter ce cahier des charges.

Le contrôle du respect du cahier des charges sera sous la responsabilité du Comité Départemental organisateur du championnat. Un exemplaire de ce cahier des charges sera obligatoirement remis au club qui recevra un championnat régional.

Les Championnats Régionaux sont répartis sur plusieurs journées, par rotation, entre les COMITES DEPARTEMENTAUX rattachés au COMITE REGIONAL de BRETAGNE. Un tableau définit les attributions faites à chacun

ARTICLE 1

LE COMITE REGIONAL DE BRETAGNE PROGRAMME CHAQUE ANNEE DES CHAMPIONNATS REGIONAUX, QUALIFICATIFS POUR LES CHAMPIONNATS DE FRANCE F.F.P.J.P., DANS LES CATEGORIES SUIVANTES :

SENIORS MASCULINS: Triplettes, Doublettes, Tête à Tête (32 équipes), Tir de précision (année impaire)

SENIORS PROMOTIONS: Triplettes (32 équipes)

SENIORS FEMININS: Doublettes, Tête à Tête (32 équipes), Tir de précision (année impaire)
Triplettes (32 équipes)

JEUNES (J.C.M): Triplettes (16 équipes par catégorie en respectant le quota attribué à chaque département),

TIR DE PRECISION : tous les ans pour les juniors masculins et féminines

MIXTES : Triplettes et Doublettes (32 équipes)

VETERANS : Triplettes (32 équipes)

Il n'y a plus de championnats OPEN

La place de l'équipe championne régionale de l'année précédente sera attribuée à son comité si l'équipe est championne du département ou si elle n'est plus composée des mêmes joueurs

REPARTITION DES EQUIPES AUX CHAMPIONNATS REGIONAUX

Formule appliquée :

Pour les championnats masculins, promotion, vétérans et mixtes

$$\text{Nombre d'équipes} = \frac{31 \times \text{nombre de licenciés seniors et vétérans CD}}{\text{Nombre de licenciés seniors CRB}}$$

Pour les championnats féminins

$$\text{Nombre d'équipes} = \frac{31 \times \text{nombre de licenciés seniors féminins et vétérans féminins CD}}{\text{Nombre de licenciés seniors féminins et vétérans féminins CRB}}$$

Pour les championnats jeunes et juniors

$$\text{Nombre d'équipes} = \frac{15 \times \text{nombre de licenciés jeunes y compris juniors CD}}{\text{Nombre de licenciés jeunes y compris juniors CRB}}$$

Total: 31 équipes + 1 (champion régional année précédente) = 32 équipes excepté pour les catégories jeunes ou il n'y aura pas de places réservées pour les champions de l'année précédente mais éventuellement une place pour le comité qui aura la meilleure représentativité lors de son championnat départemental.

Le calcul est refait chaque année avec le nombre de licenciés de l'année N-1 et le tableau de répartition des équipes par comité est donné à chaque comité lors du congrès de fin d'année avec rappel à la réunion de février de l'année suivante

Pour les championnats Tir de précision

Le championnat régional qualifiera pour le championnat de France :
2 joueurs en senior masculin, 2 joueuses en senior féminin, 1 joueur en junior masculin et 1 joueuse en junior féminin

Même formule appliquée que pour les autres championnats mais avec 32 joueurs pour les seniors masculins, 16 joueuses pour le senior féminin, 8 joueurs pour le junior masculin et 8 joueuses pour le junior féminin

TABLEAU DE REPARTITION DES CHAMPIONNATS

Championnats régionaux		MANDATURE			
		2023	2024	2025	2026
SENIORS MASCULINS	TRIPLETTES	CD56	CD29	CD22	CD35
	DOUBLETES	CD56	CD35	CD22	CD29
	INDIVIDUELS	CD22	CD35	CD56	CD29
SENIORS FEMININS	TRIPLETTES	CD56	CD29	CD22	CD35
	DOUBLETES	CD56	CD35	CD22	CD29
	INDIVIDUELS	CD56	CD35	CD22	CD29
SENIORS MIXTES	DOUBLETES	CD56	CD29	CD22	CD35
	TRIPLETTES	CD22	CD29	CD56	CD35
PROMOTIONS	TRIPLETTES	CD22	CD35	CD56	CD29
VETERANS	TRIPLETTES	CD56	CD29	CD22	CD35
JEUNES	TRIPLETTES	CD22	CD35	CD56	CD29
TIR DE PRECISION	M. F. et juniors	CD29	CD35	CD22	CD56

HORAIRES DES CHAMPIONNATS

Tous les championnats seniors et vétérans se dérouleront sur une journée en poules de 11 points avec début à 8h00 et 9h00 pour les catégories jeunes avec poules en 11 points également. Les parties de poules devant être terminées avant la pause déjeuner qui aura lieu à 12h30

POUR INFORMATION

Matériels obligatoire pour chaque championnat

1 Salle pour réunion pour le jury, les tenues et les contrôle alcoolémie et de boules.

Sono, Boulodrome (éventuellement), Boulonnette, Balance, Arrêt de boules, Cercles de jeu obligatoires (1 par partie des le début de la compétition) soit 16 par championnat pour les seniors et vétérans, et 24 pour les jeunes.

ARTICLE 2

L'ASSEMBLEE GENERALE DU COMITE REGIONAL DONNE MANDAT AUX 4 COMITES DEPARTEMENTAUX POUR ORGANISER LES CHAMPIONNATS REGIONAUX

Le CD en charge de l'organisation d'un championnat régional est responsable de l'application scrupuleuse du cahier des charges.

En cas de non respect une **amende forfaitaire de 100 €** sera perçue auprès de celui-ci.

Un comité ne peut refuser, sous quelques motifs que ce soit, l'organisation d'un championnat régional

Si ce cas se produit, il ne sera pas mandaté pour l'organisation d'un championnat régional l'année suivante. Il sera passible de sanctions financières. La participation aux différents championnats régionaux, des équipes de son département sera réduite de moitié la première année, et la suppression de sa représentation en cas de récidive.

Les championnats départementaux auront lieu avant les championnats régionaux conformément au calendrier unique fédéral qui sera scrupuleusement respecté.

En cas de non-respect, aucune équipe de ce comité ne serait qualifiée au championnat régional en question.

Seul le jury du championnat est habilité à prendre des décisions concernant les terrains, les tenues et les arbitres. La réunion du jury ne peut être demandée que par l'arbitre principal, le délégué régional ou les délégués départementaux.

Les joueurs doivent transmettre leurs demandes à leur délégué départemental et c'est lui qui décide ou non de transmettre le souhait des équipes.

ARTICLE 3

Le président du Comité Régional, peut se rendre au Championnat de France de son choix ainsi qu'au championnat de France jeunes.

Lors de ce déplacement, il n'assurera pas l'encadrement des équipes du comité régional du championnat jeunes qui seront confiées à des éducateurs. Le responsable de l'E T R assurera, la logistique du déplacement.

Pour tous les championnats seniors, les membres élus du comité régional devront être choisis en priorité pour l'encadrement des équipes régionales du département concerné. Un membre du comité départemental pourra être délégué d'une équipe mais en aucun cas un simple licencié ne pourra être désigné comme délégué.

Pour les championnats jeunes seuls un éducateur 1^{er}, 2^{ème} ou 3^{ème} degré pourra accompagner une équipe.

ARTICLE 4

Organisation du championnat régional.

Déroulement

Terrains :

Les comités doivent impérativement retenir des candidatures avec terrains sélectifs. Si ce n'était pas le cas, le comité directeur régional se réserve le droit de ne pas valider leur proposition.

30 JOURS AVANT LA COMPETITION:

Le Comité organisateur adressera à chaque comité départemental avec copie au Comité Régional

L'Adresse exacte du lieu (informations pour les G P S) de la compétition qui devra figurer également sur les invitations des comités

Plan pour accès aux terrains (prévoir, si nécessaire, un fléchage dès la sortie des voies principales d'accès)

Fiches de réservation des repas

Ne réserver que les repas dûment commandés et payés

Nombre des équipes ou joueurs à qualifier

Adresse pour transmission des équipes qualifiées ou engagées

Date et horaire du tirage au sort (aussitôt après avoir reçu tous les engagements)

Possibilité d'adresse électronique, ou téléphone, pour modification éventuelle

ENGAGEMENTS

Les listes spéciales d'inscription sont à adresser au Comité Départemental organisateur en respectant la date fixée.

L'organisateur d'un championnat régional (club ou comité) devra verser au comité régional la somme de 100 euros par journée de championnat régional organisé. Aucun frais de participation ne sera demandé et aucune indemnité ne sera reversée aux équipes.

TIRAGE AU SORT

Dès qu'il sera effectué, il doit être envoyé au Comité Régional et aux comités départementaux pour être diffusé sur le site régional et éventuellement sur les sites départementaux

Le tirage au sort veillera à ne pas opposer dans les poules deux équipes du même département.

Au maximum par poule deux équipes d'un même département (qui ne se rencontreront pas lors de la première partie.

Après le début du championnat (coup de sifflet de l'arbitre) il est interdit de changer un joueur ou une équipe.

En cas de remplacement d'une équipe avant le début de la compétition, elle doit être prise dans la suite du classement des résultats départementaux et si besoin par le comité organisateur.

TERRAINS

Traçage des terrains aux normes "championnats" 15m x 4 m. Une dérogation peut être accordée, La grandeur minimum des terrains sera alors de 12m x 3m **avec planches ou arrêts de boules distantes de plus de 20 cm de la ficelle qui sera obligatoire**

Prévoir un carré d'honneur de 4 ou 8 terrains (obligatoirement de 15m x 4m), en fonction des championnats, et il doit être clos par des barrières obligatoirement solidaires les unes des autres ou des tribunes dans la mesure du possible. Elles devront, en plus des sponsors locaux, accueillir les banderoles des partenaires du Comité régional

Pas de traçage de terrains "bout à bout" sans la séparation d'un couloir conséquent (2 mètres minimum).

La numérotation (extérieure) des terrains doit tenir compte des tirages des poules (grouper en nombre pair)

Prévoir une sonorisation suffisante à la couverture de l'ensemble des terrains

Regrouper les championnats distincts et ne pas "mélanger" les joueurs des différents championnats avant l'accès au carré d'honneur.

Prévoir un éclairage suffisant du carré d'honneur, des parties pouvant se disputer de nuit

L'ACCUEIL ET L'ORGANISATION LE JOUR DU CHAMPIONNAT

Chaque comité désignera 1 ou 2 délégués, avec tenue pour les comités qui en ont, avec au minimum, l'écusson du C. D. Ils sont responsables de leurs équipes.

Prévoir l'hébergement des délégués du Comité Régional et des comités

Prévoir un stationnement sécurisé proche de la table de marque pour les délégués du Comité Régional et des comités soit une dizaine de places de parking..

Prévoir un endroit pour recevoir les délégués des quatre départements, il sera si possible, éloigné de la buvette et proche de la table de marque.

Prévoir un emplacement (2 tables) pour les sponsors du Comité Régional (s'il y en a de prévu).

Mettre à disposition du Comité Régional 2 grandes tables et un banc, avec une nappe pour exposer les récompenses,

Mettre en place et ranger les banderoles du Comité Régional et de ses sponsors.

Prévoir une pièce pour l'essayage des tenues.(propre, éclairée et pourvue de tables et chaises)

La tenue de la table de marque pourra être confiée au club organisateur sous la responsabilité de son comité. Elle devra disposer du matériel indispensable (ORDINATEURS, ECRANS, LOGITIEL OFFICIEL FFPJP etc...).

L'heure de couverture de chaque équipe devra être indiquée sur le cadrage

Chaque comité désignera un responsable parmi ses dirigeants

Préparer une buvette avec boissons chaudes disponibles dès l'arrivée des compétiteurs

Uniformiser les tarifs des consommations en tenant compte du fait que les tarifs trop élevés incitent les compétiteurs à gérer leurs propres stocks (absence de recettes).

La vente de tickets pour les consommations (remboursables en cas de non utilisation) est vivement recommandée.

Prévoir des toilettes en nombre suffisant notamment lors des championnats avec des féminines et en cas d'un contrôle anti-dopage.

Prévoir un endroit adapté à une éventuelle réunion (salle) du jury hors terrains de jeu.

Contrôle des licences de préférence par les délégués autres que ceux du département concerné.

Chaque comité organisateur (ou l'arbitre principal) adressera, dans les 48 heures après le championnat, les résultats au Comité Régional et aux autres comités (courrier électronique). Il joindra également, la copie de la feuille d'arbitrage complète (arbitre principal), et gardera, pour contrôles éventuels, toutes les feuilles d'engagements des équipes. Les arbitres suppléants doivent également faire un rapport sur les compétitions qui leurs ont été attribuées.

A l'occasion des championnats jeunes, les éducateurs ~~ou initiateurs~~ peuvent intervenir dans le cadre et le respect de la minute pour jouer, mais hors du terrain de jeu (limite). Ils devront porter un badge d'identification et seront obligatoirement assis. En aucun cas ils ne devront se déplacer sur les terrains de jeu durant la rencontre.

JURY DE CONCOURS

Le jury de concours de chaque championnat régional sera constitué de 3 membres dont le délégué régional prévu, l'arbitre principal et un membre du comité ou club organisateur qui devront être présent jusqu'à la fin du championnat:

Pour être conforme à nos textes, uniquement 5 de ces membres siègeront qui devront être présents jusqu'à la fin du championnat.

Le jury devra vérifier la conformité des tenues qui doivent être homogènes conformément à la réglementation fédérale

Président du jury :

Le délégué du Comité Régional est président du jury. Les frais relatifs à sa fonction (restauration hébergement) seront à la charge du Comité Régional.

Membres :

Un ou deux membres du comité et du club organisateur

L'arbitre principal du championnat.

INDEMNITES

La participation des organisateurs ou du comité recevant le championnat est de 100 euros par championnat;

La dotation en coupes et éventuellement des lots pour les catégories jeunes est offerte par le comité régional pour les vainqueurs et finalistes de tous les championnats et la coupe de Bretagne pour les catégories jeunes

Pour les trois catégories jeunes, il est offert des coupes à partir des 1/2 de finale ainsi qu'un fanion pour le club aux vainqueurs et finalistes.

Pour les catégories seniors et vétérans une coupe à chaque joueur des équipes championnes et finalistes ainsi qu'un fanion pour leur club seront offerts par le CRB.

GESTION SPORTIVE

Contrôle des licences par le Comité organisateur, et les comités départementaux avec échange des boîtes.

Tous les championnats (Triplette Jeunes inclus) se dérouleront sur une journée, les parties de poules se jouent en 11 points et devront être terminées avant la pause déjeuner

Début à 8h00 pour tous les championnats excepté pour le triplette jeunes qui débutera à 9h00

Arrêt des parties après poules pour la pause déjeuner à 12 h 30 avec reprise pour toutes les parties à 14h00.

Pour tous les championnats le temps minimum pour déjeuner est de 30 minutes

Championnat Jeunes :

Les délégués des jeunes doivent obligatoirement être EDUCATEURS

Les éducateurs devront déposer licence à la table de marque.

Jet du but : 9 H 00 Les poules en 11 points doivent être terminées avant le déjeuner.

Arrêt à 12h30 pour les parties après poules

Une coupe de Bretagne est organisée pour les perdants de poule et les récompenses seront offertes par le Comité Régional

TENUES (SENIORS ET JEUNES)

Les équipes devront porter une tenue homogène (haut) et (bas pour les seniors), elle peut être déclinée avec un signe distinctif du club ou du Comité. Pour le championnat Régional Jeunes, même si les 3 joueurs ne sont pas du même club ils devront avoir une tenue homogène (haut) (libre choix leur est laissé pour la couleur et le club)

Les chaussures devront être fermées devant et derrière, les épaules devront être couvertes (rabat d'un morceau de manche après la couture de l'épaule). Seuls les shorts sportifs, pantacourts et pantalons de survêtement sont acceptés pour toutes les catégories. Une équipe devra en permanence être vêtue d'une façon uniforme. Les jeans sont strictement interdits quelle que soit la couleur. Se reporter au visuel établi par la Fédération. En tout état de cause la tenue devra être correcte et sportive.

Pour toutes contestations, le jury est le seul habilité pour statuer.

ARBITRAGE

L'arbitrage devra se faire sous la responsabilité d'un arbitre qualifié (minimum régional) et sa désignation devra être entérinée par le président de la commission régionale d'arbitrage

En cas de carence, au niveau de l'arbitrage, le président de la CRA pourra désigner un arbitre dépendant d'un autre département.

Les frais inhérents à l'arbitrage restent à la charge de l'organisateur

l'uniformisation des indemnités pour les différents championnats régionaux. A savoir :

- 60€ la journée et les frais de déplacements (0,30€ du km), la restauration, l'hébergement sont à charge de l'organisation.

Le Comité Régional quand à lui versera la somme de 60 euros par championnat au comité organisateur

Cette subvention sera créditée aux comités départementaux en charge des organisations dès réception par le Comité Régional des différents documents: (feuilles d'arbitrages, compte-rendu global de la manifestation).

Les rapports doivent être adressés au Comité Régional avec le nom des arbitres et les commentaires sur la manifestation.

Le Comité Régional avise le trésorier de la réception complète des documents. Le règlement des frais sera alors adressé aux Comités Départementaux

Le comité organisateur doit prévoir une balance de ménage et le boullhonnête.

Nombres d'arbitres par journée de Championnat

	CRB	CD
T. V.	1	1
D.S.M. et T à T F	1	1
D.S.F. et T à T M	1	1
D.M	1	1
T.S.M. et T.S.F	1	1

T.S.P.	1	1
T. Jeunes	1	2
Tir de précision (seniors)	6	2

Pour le tir de précision senior: 2 arbitres régionaux ou nationaux et le reste des arbitres départementaux

En cas de non-respect du nombre des arbitres ou d'absence d'un arbitre prévu, les indemnités versées par le Comité Régional seront soit non payées, soit feront l'objet d'un demi remboursement.

CONVENANCE.

Les repas des délégués des Comités sont à la charge de ces derniers :

Les repas seront pris sur le lieu du championnat (fortement conseillé) contre une somme convenable.

Ils devront rester en dessous des tarifs des restaurants.

Les repas et l'hébergement des représentants du Comité Régional, du président du jury et de l'arbitre principal seront à la charge du Comité Régional.

COMMUNICATION

L'invitation des officiels du Comité Régional et des Comités à un pot de l'amitié ne saurait qu'être appréciée.

L'invitation des médias (presse, télévision, radio, etc.) et des élus est recommandée pour le championnat et la réception.

Une salle fermée devra être prévue pour la réception des élus et des invités.

L'organisateur veillera à présenter les élus aux membres du Comité Régional présents.

CAMPING-CAR

De plus en plus ces véhicules sont présents sur nos championnats, les clubs organisateurs, pour leur être agréable mettent à disposition des emplacements proches des terrains. Ils devront mettre à disposition de grandes poubelles.

Version 2024 à transmettre aux organisateurs des championnats régionaux